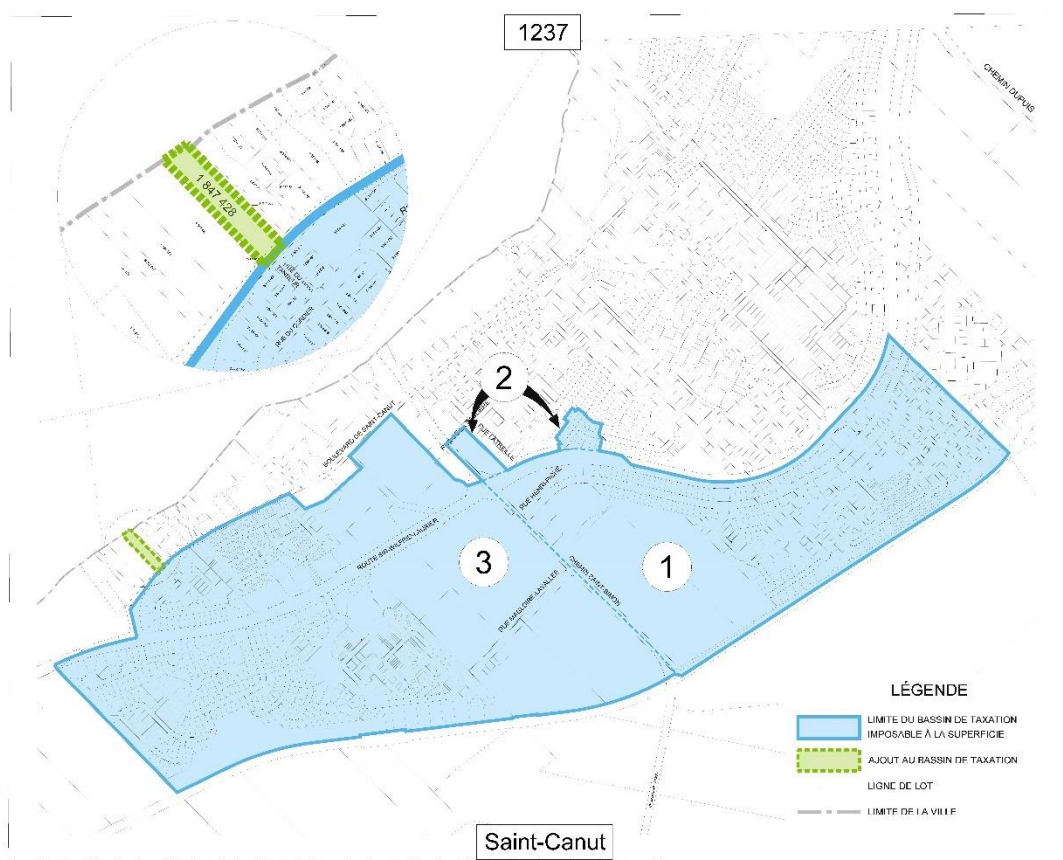


AVIS PUBLIC

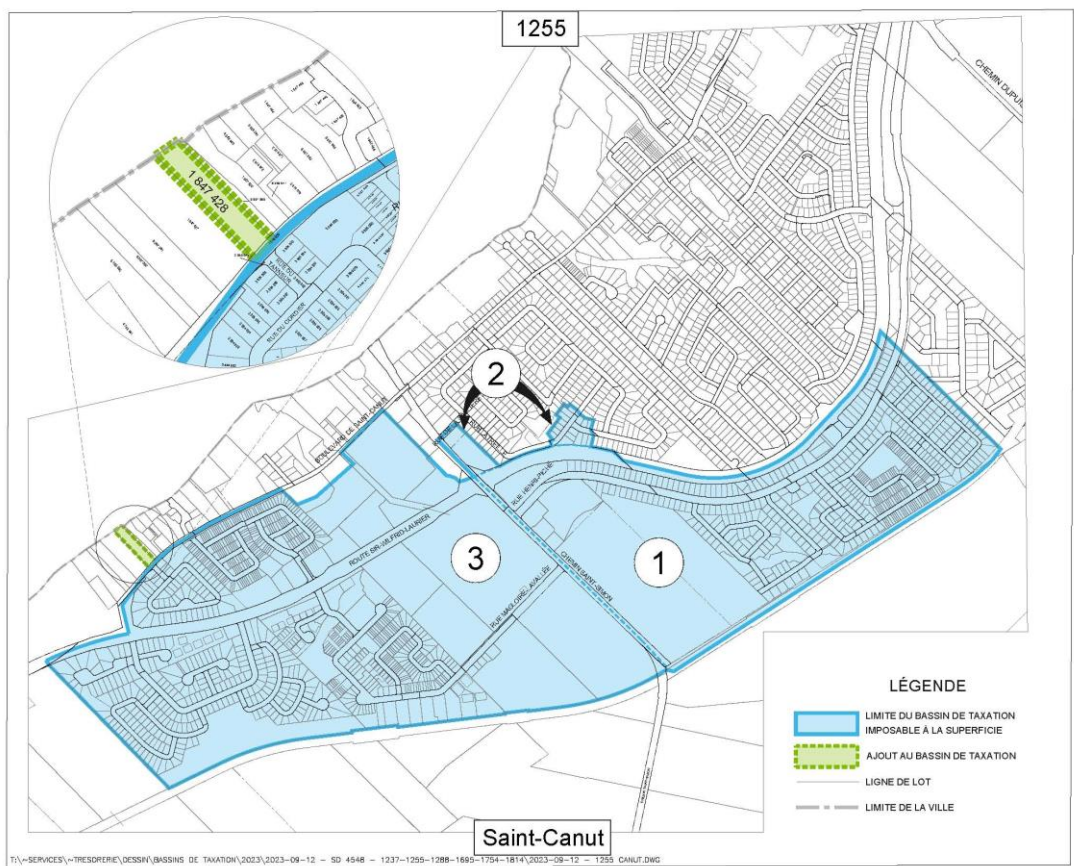
CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2595 (Secteur de Saint-Canut)

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 23 octobre 2023, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2595 modifiant les règlements numéros 1237, 1255, 1288, 1695, 1754 et 1814, afin de modifier le bassin de taxation desdits règlements, lesquels sont situés dans le secteur de Saint-Canut et illustrés aux plans ci-après et que les adresses ou lots visés par ces modifications seront impactés au niveau de la taxation :

1237 relatif aux honoraires professionnels et frais connexes à la préparation des plans et devis ainsi qu'à la surveillance des travaux d'alimentation en eau du secteur de Saint-Canut, pour les parties à urbaniser, soit l'une à l'ouest de Saint-Simon et l'autre au sud de la route 158, autorisant également une dépense et un emprunt de 77 000 \$ à ces fins.



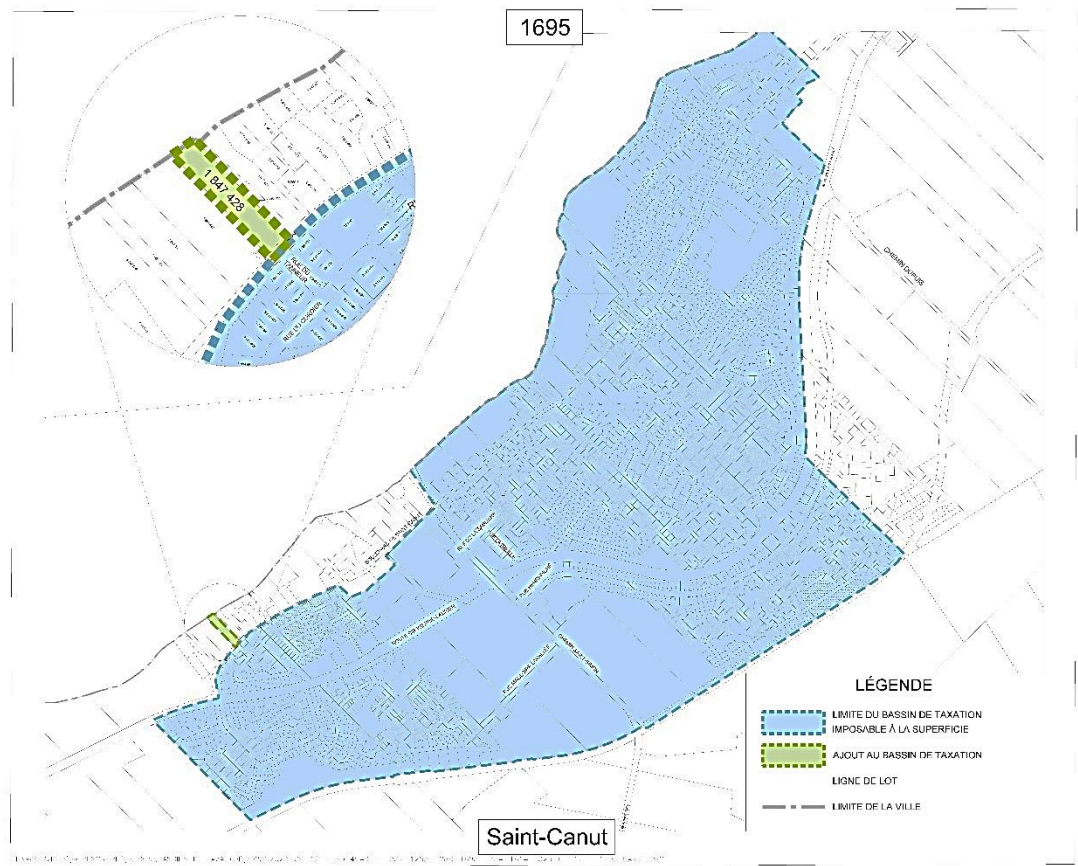
1255 Autorisant les travaux d'alimentation en eau du secteur de Saint-Canut pour les parties à urbaniser, soit l'une à l'ouest de Saint-Simon et l'autre au sud de la route Sir-Wilfrid-Laurier (route 158), autorisant la réalisation desdits travaux et décrétant une dépense et un emprunt de 712 000 \$ à ces fins.



1288 Autorisant la préparation des plans et devis pour la réalisation des travaux de conduites d'égout sanitaire, d'eau et de refoulement ainsi que la réalisation d'un poste de pompage, incluant tout le matériel et l'équipement nécessaires à la complète réalisation desdits travaux sur la rue Saint-Simon (ouest) et la route 158 (sud), dans le secteur de Saint-Canut, autorisant la réalisation des travaux susmentionnés et décrétant une dépense et un emprunt de 800 000 \$ à ces fins.



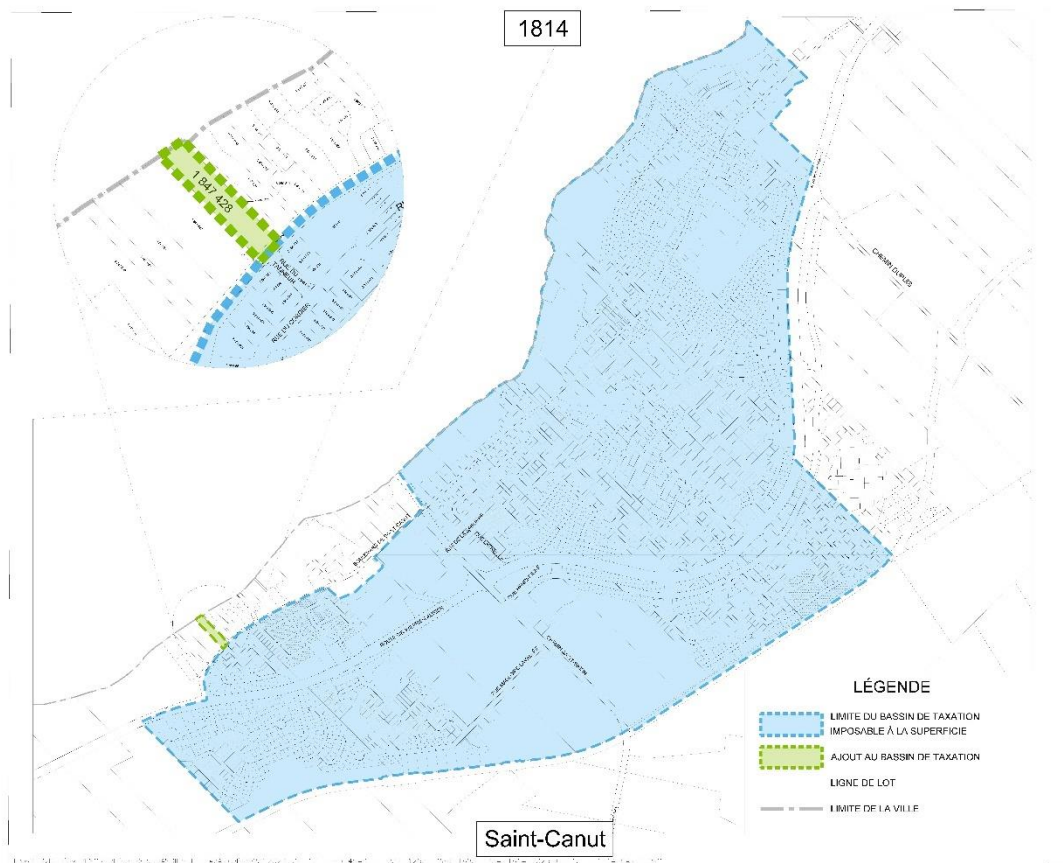
1695 Autorisant le paiement d'une quote-part pour des travaux d'agrandissement et de mise aux normes à l'usine de filtration de Saint-Jérôme et décrétant une dépense de 2 653 055 \$ et un emprunt de 1 540 000 \$ à ces fins.



1754 Autorisant la préparation des plans et devis pour des travaux de construction d'un réservoir d'eau potable ainsi que des travaux de construction des infrastructures et d'aménagement connexes reliés à la construction du réservoir d'eau, tel déboisement, construction d'une conduite d'eau, d'égout pluvial, d'égout sanitaire, chemin d'accès, stationnement et gazonnement et autres travaux connexes, dans le secteur de Saint-Canut, décrétant la réalisation desdits travaux et une dépense et un emprunt à ces fins.



1814 Autorisant la préparation des plans et devis, et la surveillance pour les travaux de mise en service du puits Saint-Canut, incluant la fourniture et l'installation d'une pompe, accessoires et clôtures; la réalisation de travaux électriques, incluant panneau de contrôle et raccordement; la réalisation de conduites entre le puits et le réservoir d'eau existant sur différents tronçons; les travaux de mécanique de procédé, électrique et de contrôle à la réserve d'eau potable existante, ainsi que, sans s'y limiter, tous les accessoires ainsi que tous les travaux connexes nécessaires pour la complète réalisation desdits travaux, autorisant lesdits travaux et une dépense et un emprunt de 1 200 000 \$ à ces fins.



Toute personne désirant s'opposer à l'approbation de ce règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation doit en informer la Ministre par écrit dans les trente (30) jours de la publication du présent avis, à l'adresse suivante :

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
Gestion des documents
10, avenue Pierre-Olivier Chauveau
Québec (Québec) - G1R 4J3

Donné à Mirabel ce 25 octobre 2023

La greffière,
Me Suzanne Mireault, avocate